



# ASSOCIATION CANINE DE LA DORDOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine

21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 05 53 35 31 46 ou 06 73 41 99 32 ou 06 10 28 01 92

Courriel : [associationcanine24@orange.fr](mailto:associationcanine24@orange.fr) Site : [www.societecanine24.fr](http://www.societecanine24.fr)

## PERIGUEUX

### Séance de CONFIRMATION

#### Toutes Races

Lieu de confirmation : local de l'Association Canine de la Dordogne,  
21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL

(Limite des communes de Champcevinel et Périgueux)

Coordonnées GPS : Latitude : N45.19920 et longitude : E0.73643

## Samedi 08 juin 2019

de 9h30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (horaires libres)

### Bulletin d'inscription

Remplir soigneusement cette feuille : un seul chien par feuille (photocopies lisibles acceptées)

PAIEMENT	EXPEDITION
<p><b>PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION</b> <b>30 € par chien</b> par chèque bancaire ou postal au nom de l' Association Canine de la Dordogne joindre une enveloppe timbrée à votre adresse <b>AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE</b></p>	<p>La partie à découper, le paiement, l'enveloppe timbrée sont à expédier à :  <b>Association Canine de la Dordogne</b> <b>21 rue des Fours à Chaux</b> <b>24750 CHAMPCEVINEL</b></p>

#### Documents à présenter pour la CONFIRMATION de votre chien

Les originaux : certificat de naissance (inscription provisoire), carte d'identification (puce ou tatouage), carnet de santé, formulaire de demande de confirmation dûment remplie (disponible sur place)

Découper suivant les pointillés



Séance de confirmation à PERIGUEUX – Samedi 08 juin 2019 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h (horaires libres)  
à remplir et à retourner à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagné de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse

<b>RACE :</b>		<b>SEXE :</b>
<b>Identification :</b> <small>Puce ou Tatouage</small>	<b>N° LOF :</b>	<b>Né(e) le :</b>
<b>Nom du chien :</b>		
<b>Nom du propriétaire :</b>		
<b>Adresse complète :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Code Postal :</b>	
<b>Tél. :</b>	<b>Email :</b>	

Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation  
J'exonère spécialement et entièrement l'association canine de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladies et  
dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même

Fait à....., le.....

Signature du propriétaire (obligatoire)

## Age minimum exigé pour la CONFIRMATION

Il n'y a pas d'âge maximum pour faire confirmer votre chien

**ATTENTION ! L'identification par tatouage doit être parfaitement lisible est obligatoire pour l'examen de confirmation**

Seront admis à la confirmation les chiens identifiés (tatouage ou transpondeur) et dont l'âge minimal est fixé pour chaque race par le ministère de l'Agriculture et la Société Centrale Canine comme ci-dessous :

à partir de :

### 1<sup>er</sup> groupe :

Berger Allemand, Berger de Brie,  
Bouvier des Flandres ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

### 2<sup>ème</sup> groupe :

Schnauzer Géant, Dogue Allemand, du Tibet,  
de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain,  
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin  
Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de  
Alentejo, Castro Laboreiro, Saint Bernard, Terre Neuve,  
Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,  
Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouviers Bernois ... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupes : ..... 12 mois

### 5<sup>ème</sup> groupe :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco  
Portugais (moyen et grand), Podenco Canario,  
Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu,  
Esquimau du Groenland ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

### 6<sup>ème</sup> groupe :

Rhodésian Ridgeback ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

7<sup>ème</sup> groupe : ..... 12 mois

### 8<sup>ème</sup> groupe :

Retrivers ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

### 9<sup>ème</sup> groupe :

Epagneuls Pékinois et Japonais ..... 10 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

### 10<sup>ème</sup> groupe :

Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound,  
Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Chart Polski  
Reste du groupe ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

**LES PROPRIETAIRES DE CHIENS APPARTENANT A LA 2<sup>ème</sup> CATEGORIE DEVRONT SE METTRE EN CONFORMITE avec L'article 211-5 de la LOI DU 6 JANVIER 1999**

**ATTENTION: depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, tous les chiens ayant les oreilles coupés pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc ...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008**



**L'Association Canine de la Dordogne**  
vous annonce sa prochaine manifestation

**Au Parc de Loisirs de SORGES-LIGUEUX dans le bourg**  
**Le Samedi 31 août 2019**

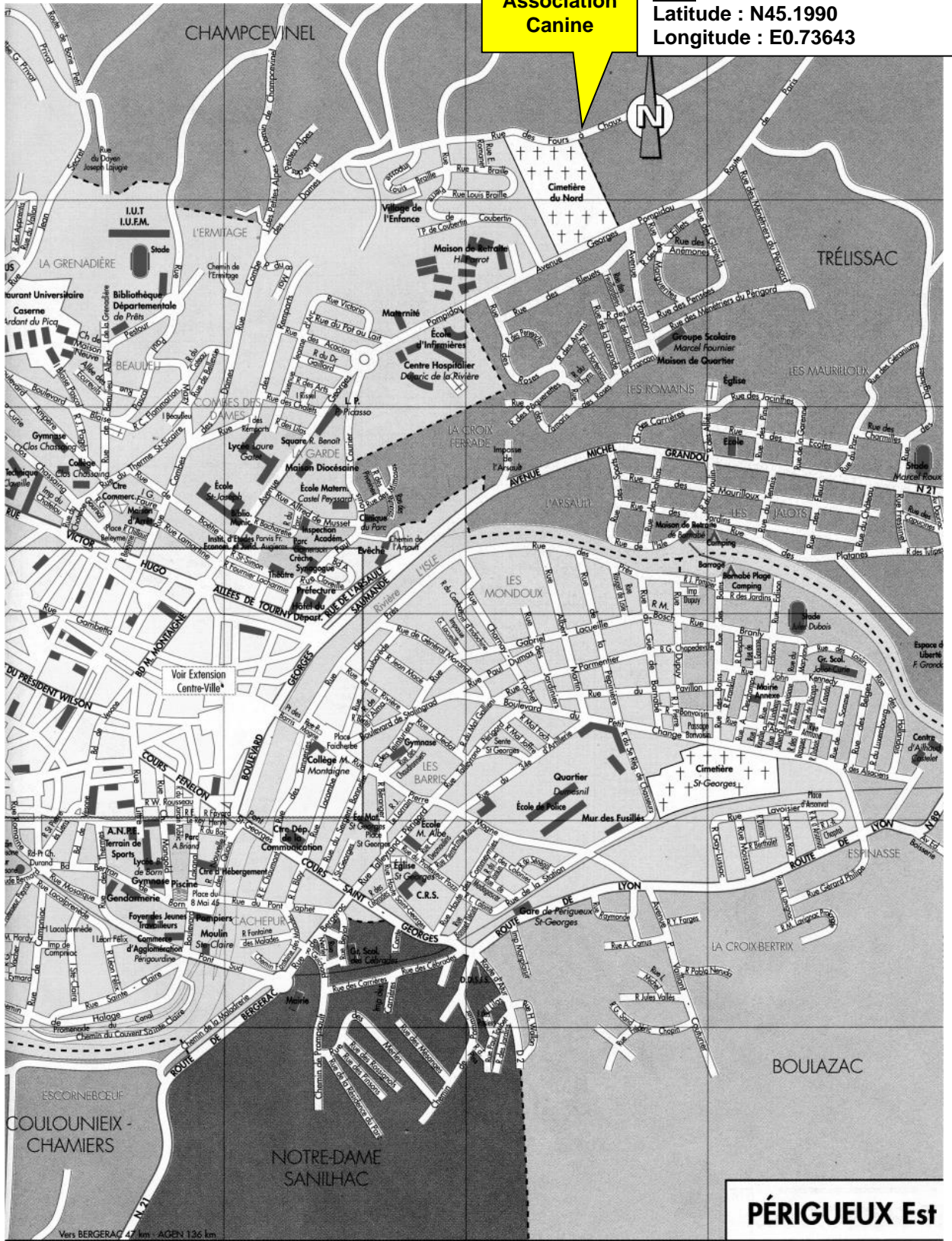
*Séance de confirmation de 14h00 à 17h00*

**Dimanche 01 septembre 2019**

*Exposition Canine Nationale avec attribution du CACS de la SCC*  
*Vente de chiots LOF*

**ROYAL CANIN**





**PÉRIGUEUX Est**